
**METTRE LA VIE ASSOCIATIVE
AU COEUR DES POLITIQUES RÉGIONALES
DES HAUTS-DE-FRANCE**

EN 10 PROPOSITIONS





LES ASSOCIATIONS, BOOSTER DES HAUTS-DE-FRANCE



En Hauts-de-France, **plus d'un million de citoyens et citoyennes s'engagent bénévolement** dans des projets collectifs, au service d'un territoire, d'une population particulière, d'une envie de changement, d'un besoin de cohésion sociale.

Près de 200 000 personnes font le choix de s'engager professionnellement au sein de ces projets. Cette énergie citoyenne, cette force bénévole, constitue la première forme de participation à la vie de notre région et le meilleur rempart contre les risques de fracturation de notre société.

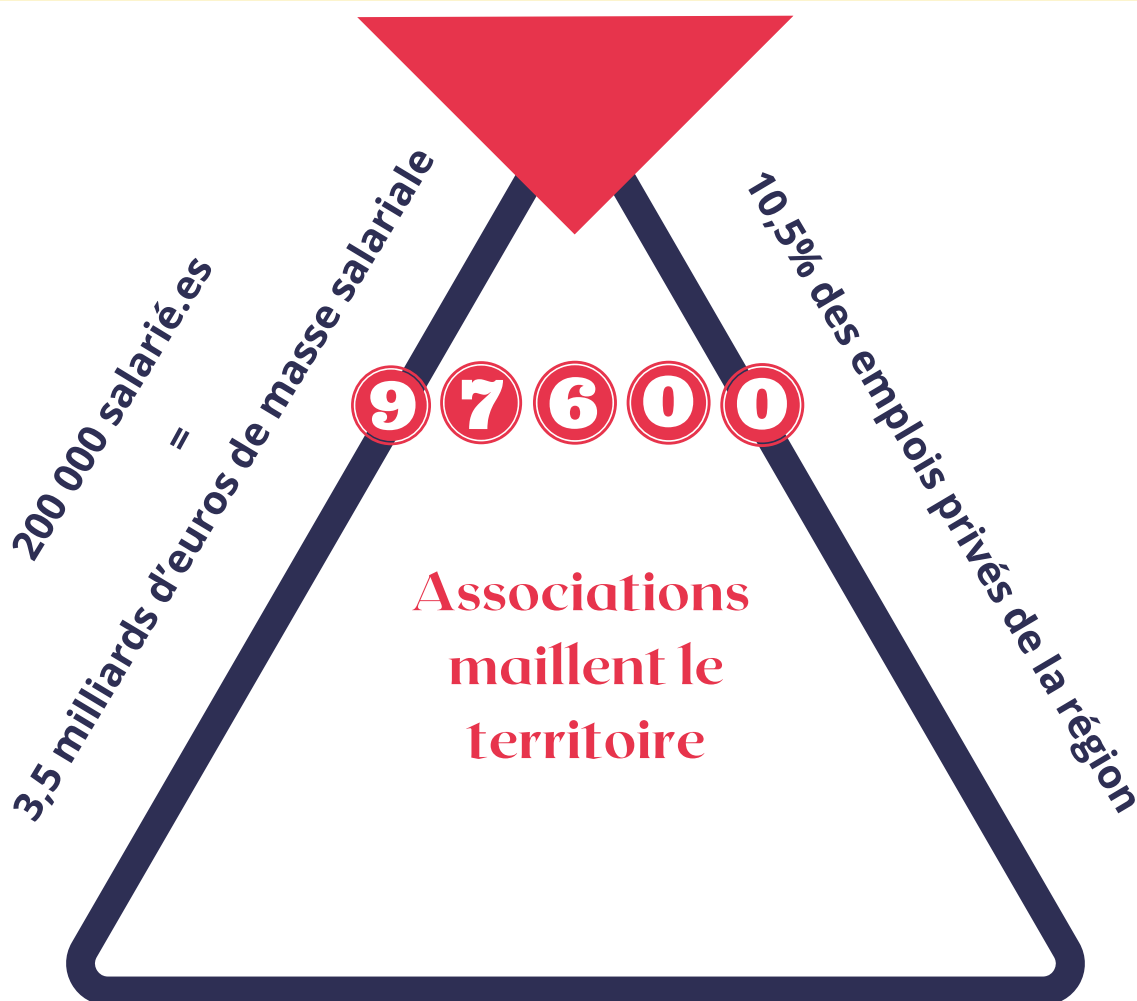
Depuis plus de 120 ans et la loi de 1901, les associations confortent et mobilisent cette énergie, et la transforment en actions concrètes au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Les réseaux associatifs appuient et structurent cette dynamique associative et en améliorent aussi la connaissance. Cette meilleure connaissance permet ainsi aux pouvoirs publics et aux collectivités territoriales de s'appuyer au mieux sur cette force associative, et de soutenir les citoyen.nes qui s'engagent.

Il est essentiel de considérer les associations comme des interlocutrices et partenaires privilégiées des pouvoirs publics dans l'ensemble des politiques publiques pour identifier les bonnes problématiques, et construire des réponses au plus près des citoyen.nes.

Cette construction collective des politiques publiques à l'échelle régionale permettra de renforcer l'impact de celles-ci.

L'engagement des associations et de leurs réseaux fonde le soutien des pouvoirs publics et des collectivités locales, dont elles ont besoin, dans la durée et la sécurité.

LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE EN HAUTS-DE-FRANCE



Plus de 1 million de bénévoles

Seulement **8,6% des associations** du territoire sont employeuses, d'où l'importance de soutenir l'engagement bénévole et l'emploi associatif pour le bon fonctionnement de la vie associative en région.

50% des associations sont fédérées

Les régions abritent souvent des associations dites « **têtes de réseau** » qui fédèrent d'autres associations sectorielles ou territoriales sous forme de coordination, fédération, ou même de collectif.

Elles jouent un rôle de représentation des associations en portant leur parole collective, elles accompagnent leurs associations membres ou encore constituent un centre de ressources pour elles.

Les têtes de réseaux sont essentielles dans le maillage du tissu associatif et constituent des interlocuteurs privilégiés pour les élus régionaux.

C'est dans la perspective de renforcer une politique associative pertinente, efficace, au service des habitant.es des territoires de la région Hauts-de-France, que nous avons formulé les

10 propositions suivantes :

- 1) Renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques de la région - P.4**
- 2) Co-construire les politiques publiques avec les associations - P.5**
- 3) Sécuriser le cadre de la concertation « Région - Associations » - P.6**
- 4) Garantir un soutien financier durable aux associations - P.7**
- 5) Appuyer le développement de l'emploi associatif - P.8**
- 6) Donner toute sa place à l'engagement tout au long des parcours de vie - P.9**
- 7) Accompagner la formation des bénévoles - P.10**
- 8) Structurer l'accompagnement des associations - P.11**
- 9) Développer les liens entre recherche et associations - P.12**
- 10) Renforcer la capacité à agir des associations - P.13**

Ce plaidoyer a été remis à la région Hauts-de-France dans le cadre des Assises de la vie associative et de la jeunesse de octobre 2022.

L'ensemble des propositions de ce plaidoyer émanent de travaux et réflexions partagées entre les membres du Mouvement Associatif.

Ces propositions ne sont pas nouvelles, elles s'inscrivent dans la continuité de ce que porte Le Mouvement Associatif auprès de la région depuis des années et notamment depuis les élections régionales de 2022.

Celles-ci sont aussi imprégnées de la concertation qui s'est déroulée sur la plateforme collaborative "[Citoyens en Communs](#)" en préparation des Assises d'octobre 2022.

CONSTRUIRE

SOUTENIR

SECURISER

AMELIORER

Proposition 1

Renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques de la région

Pour répondre aux enjeux et évolutions de société, inclure et faire participer les citoyen.nes dans les processus de concertation et de décision est impératif. Une société démocratique n'est pas seulement celle où les citoyen.nes exercent leur droit de vote. **C'est aussi une société qui met en place des processus de consultation, de participation et de co-construction avec les acteurs qui structurent la parole et l'expertise citoyenne : les associations.** Les associations sont des lieux de dialogue et d'élaboration collective qui encouragent et soutiennent la participation citoyenne de tous les publics, même les plus en difficulté.

Les acteurs associatifs réunis au sein du Mouvement associatif sont ainsi tous mobilisés pour appuyer et outiller la concertation citoyenne dans leurs différents secteurs et ainsi permettre une nécessaire circulation de la parole entre les citoyen.nes et les décideur.euses.

La plateforme «Citoyens en communs» développée dans le cadre du SILLAB par des acteurs des Hauts de France peut être un des supports de ces logiques de dialogue et de concertation citoyenne.

- Engager, dans la suite des travaux du CESER, un chantier régional sur la participation citoyenne dans les Hauts de France, en s'appuyant sur les compétences et l'expertise des réseaux associatifs.
- En s'appuyant sur la méthodologie du **dialogue structuré régional**, réaliser un diagnostic des dispositifs actuels permettant la participation citoyenne en Hauts-de-France, construire un plan d'action, l'expérimenter sur deux politiques publiques, l'évaluer et, le cas échéant, le généraliser.

En offrant une alternative au chacun pour soi, les associations, fortes de l'engagement bénévole de millions de personnes n'opposent pas individu et collectif. Elles renforcent le lien social, réveillent la démocratie et construisent une société solidaire qui fait une place à chacun.e.

Proposition 2

Co-construire les politiques publiques avec les associations

Face aux défis de notre époque et aux transitions sociale, écologique, culturelle, politique, nous, associations, voulons faire mouvement pour prendre tout notre part à la construction d'un avenir plus solidaire et plus juste. C'est l'ambition qui anime le Mouvement Associatif et ses membres. Nous plaillons donc pour que se construise une relation de confiance et de proximité avec les pouvoirs publics, sur une reconnaissance du rôle, des spécificités et des forces de chacun.

C'est le rôle du Mouvement associatif et de ses membres que d'organiser ce dialogue nécessaire entre les élu.es, les citoyen.nes et les associations qui œuvrent dans les multiples champs de l'action publique.

Concernant la politique Vie associative de la Région, nous saluons la logique de concertation et de co-construction qui s'est appliquée lors de la définition de cette politique en 2016 ainsi que le processus de dialogue ensuite mis en place avec les services Jeunesse Sport et Vie associative. Ce processus se poursuit aujourd'hui avec le nouvel élu Délégué à la Vie associative et à la Jeunesse, l'organisation de ces Assises et le processus de concertation mis en place en amont des Assises.

Le Mouvement associatif des Hauts de France plaide pour que ce processus s'étende aux autres champs d'intervention de la Région et pour que les associations soient pleinement intégrées dans les différents espaces espace de concertation et prises en compte dans les schémas de politique publique.

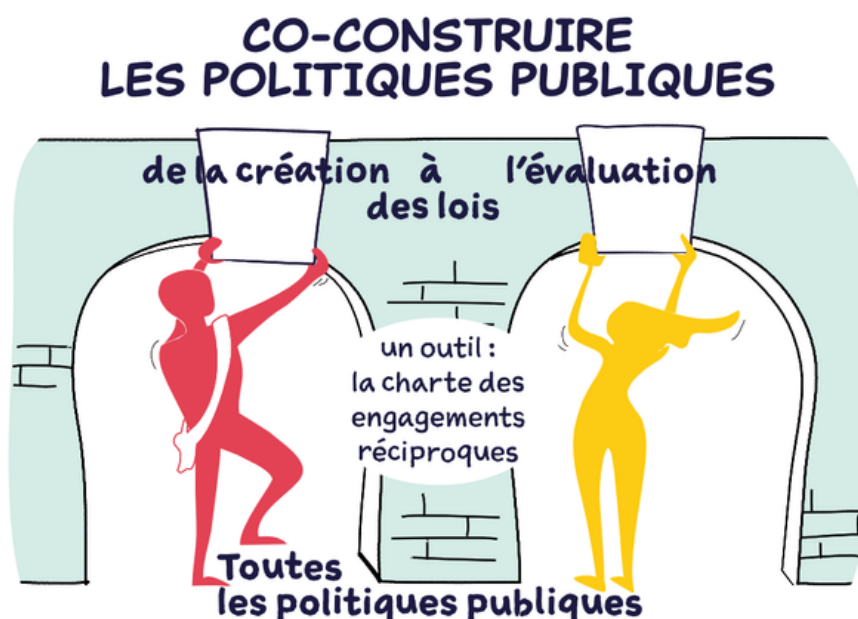
- **Impliquer les réseaux associatifs et les associations dans l'ensemble du processus de construction des politiques associatives du Conseil régional**, et ce dès la phase d'élaboration. Cela permettra une véritable construction collective de la politique publique.
- Veiller à ce que la concertation avec les associations se fasse dans des conditions permettant concrètement leur contribution.
- **Veiller à la représentation des associations dans toutes les instances**. Nous souhaitons obtenir la reconnaissance de la vie associative en tant que sujet transversal de l'ensemble des politiques publiques portées par les élu-es. Une approche politique d'ensemble est nécessaire, la politique de vie associative touchant à une diversité d'enjeux : économiques, sociaux, citoyens...
- **Associer les acteurs associatifs dans l'élaboration et le suivi des différents schémas régionaux ayant vocation à soutenir le développement du territoire** (ex : SRADDET, SRDEII etc.), mais également dans le cadre de la déclinaison en région de la nouvelle programmation des fonds structurels européens.

Proposition 3

Sécuriser le cadre de la concertation "Région-Associations"

Donnons corps à un nouveau contrat partenarial entre pouvoirs publics et associations, faisons des relations partenariales entre région et associations un exemple à suivre. Afin de garantir une bonne cohérence des politiques publiques, il est très utile d'avoir des espaces de dialogue entre l'Etat, la Région et les acteurs associatifs, à l'exemple de la Commission Régionale de Développement de la Vie Associative co-présidée par l'Etat et la Région.

- **Renforcer et sécuriser les logiques de dialogue entre l'Etat, la Région et les acteurs associatifs sur les enjeux de développement de la Vie associative** tels que la formation des bénévoles, le soutien au tissu associatif local et l'engagement bénévole; organiser des rencontres régulières entre les représentants de l'Etat, de la Région et du Mouvement associatif pour élaborer des feuilles de route stratégiques et opérationnelles sur ces questions, en déclinaison du CPER (Contrat de Plan Etat Région).
- Structurer le partenariat entre pouvoirs publics et associations à travers **la signature d'une Charte des Engagements Réciproques** dans la suite de la charte signée au niveau national.



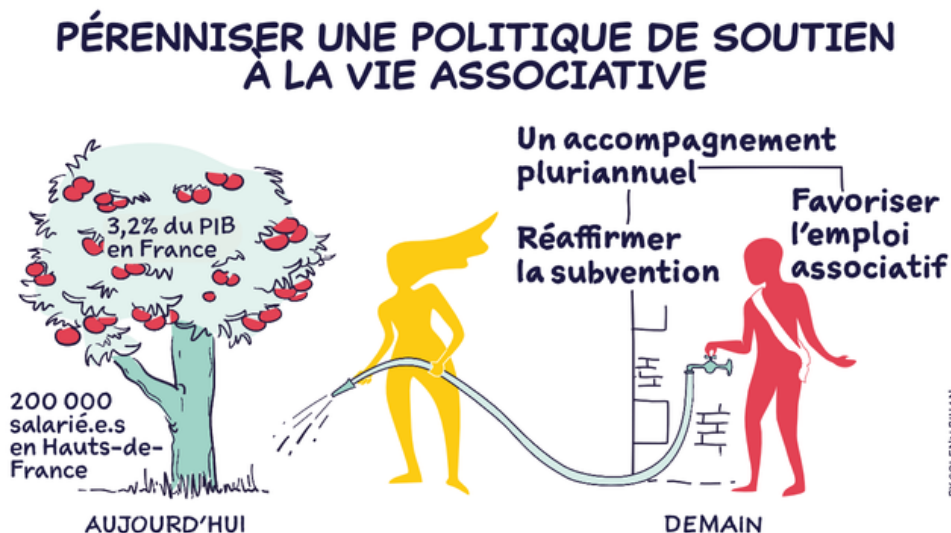
Proposition 4

Garantir un soutien financier durable aux associations

L'économie associative représente 3,2% du PIB mais au-delà d'un indicateur purement économique, celle-ci représente surtout des rapports humains, de l'entraide, de l'engagement, du lien social et de l'innovation. Tout en menant leur action pour l'intérêt général et le plus grand nombre, les associations jouent un rôle économique et social important. Représentant en France, **50% des crèches, 70% des structures d'aide à domicile ou encore 80% des établissements d'enseignement culturel**, les associations font partie du quotidien des français.es et répondent à leurs problématiques de tous les jours.

Elles ont donc besoin d'un soutien à la hauteur de ce qu'elles apportent à la société.

- Nous demandons à la Région de continuer de privilégier le recours à la **subvention**, conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, pour soutenir les associations dans le cadre de **conventionnements pluriannuels d'objectifs et de moyens**. Plus qu'un outil juridique, administratif ou financier, la subvention matérialise la reconnaissance accordée par la collectivité à l'initiative citoyenne et associative.
- Développer et garantir des outils et des **modalités de financement** qui apportent de la **souplesse et de la sécurisation** : conventions pluriannuelles, appels à projet permanents, avances versées rapidement.
- S'assurer que les aides publiques destinées à soutenir le développement de l'économie et de l'emploi ne soient pas réservées uniquement aux entreprises du secteur marchand : les associations sont des acteurs économiques à part entière, elles représentent 80% des emplois de l'Economie Sociale et Solidaire.



Proposition 5

Appuyer le développement de l'emploi associatif

Les emplois associatifs sont synonymes d'une richesse plurielle dans les Hauts-de-France tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif puisqu'il s'agit d'**emplois non-délocalisables et à forte utilité sociale**.

Le dispositif CREAP, dispositif d'emploi co-construit et co-animé par les acteurs associatifs et le Conseil régional, nous semble bien répondre aux enjeux de développement d'un emploi associatif de qualité.

Il permet en effet aux associations d'embaucher des salariées sans pré-requis d'âge ou de niveau de qualification pour soutenir l'engagement des bénévoles et le développement du projet associatif. L'aide financière accordée, dégressive sur 4 ans, couplée à l'accompagnement réalisé tout au long des 4 années, permet le développement d'emplois durables sur le territoire: le dispositif a démontré son efficacité puisque selon les études réalisées 80% des postes sont pérennisés.

Parmi les dispositifs existants, le Dispositif Local d'Accompagnement est également un outil qui a démontré son efficacité pour soutenir la pérennisation et la qualité de l'emploi associatif.

Enfin, il serait utile de soutenir le développement de l'apprentissage dans le secteur associatif qui représente un fort potentiel employeur. Pour cela il paraît pertinent de s'appuyer sur le réseau et l'expertise des conseillers Emplois missionnés dans le cadre du CREAP.

- **Pérenniser le dispositif CREAP** en préservant la logique d'ouverture du dispositif, en renforçant le soutien au réseau d'accompagnement, ce qui passe par la revalorisation du travail d'accompagnement réalisé par les têtes de réseaux engagées dans le dispositif.
- Accompagner la mutualisation d'emploi en soutenant les groupements d'employeurs associatifs.
- **Abonder le dispositif local d'accompagnement (DLA)**, tant au niveau départemental qu'au niveau régional.
- Travailler collectivement un plan de développement de l'**apprentissage** dans les associations.

Proposition 6

Donner toute sa place à l'engagement tout au long des parcours de vie

L'engagement au sein d'activités associatives est générateur de nombreuses externalités positives pour la société. Ce sont **13 millions de français-es qui sont bénévoles** dans les associations. C'est beaucoup, et cela peut l'être davantage, pour faire vivre une véritable « **société de l'engagement** ». Les perspectives de développement du bénévolat sont multiples. Reposant sur des choix libres et individuels avant tout, ces engagements volontaires peuvent être facilités par des politiques adaptées qui facilitent l'engagement de chacun·e à toutes les étapes de la vie.

- **Mettre en œuvre une politique d'accompagnement à la découverte et à l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge et tout au long des parcours de vie.** Cela passe par un travail de concertation associant pouvoirs publics, acteurs associatifs, partenaires sociaux sur l'articulation, le renforcement et la promotion des dispositifs et formes d'engagement existants. Ce travail doit se fonder sur une réalité observée et étudiée en s'appuyant notamment sur les travaux de l'Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA).
- **Sensibiliser à l'engagement dès le plus jeune âge**, en organisant un dialogue durable entre l'Éducation nationale et les acteurs associatifs pour favoriser l'engagement dans la vie scolaire. Cela passe par un travail sur les projets pédagogiques des établissements scolaires afin qu'ils reconnaissent, valorisent, et facilitent les expériences d'engagement des jeunes. Ces projets peuvent se traduire par un parcours d'éducation civique à l'école ou encore une semaine de stage en association afin de faire découvrir aux jeunes le bénévolat et l'emploi associatif. Cela induit également la formation des responsables pédagogiques.
- **Valoriser l'engagement des mineur.es** : en soutenant et en accompagnement d'avantage les junior associations qui représentent l'esprit d'initiative, la créativité et la participation des jeunes.
- La difficulté de conciliation entre **vie professionnelle** et engagements bénévoles constitue un obstacle à l'engagement associatif pour de nombreux citoyen.nes. Le principal frein, toutes catégories d'âges confondues est le temps (Etude à propos de l'engagement sur le territoire des Hauts-de-France réalisée par l'[ORVA](#)). La combinaison « travail rémunéré, bénévolat, famille » constitue un réel obstacle à l'engagement. Des dispositifs existent, qui sont souvent des congés, mais ils semblent être relativement mal connus et pas toujours adaptés. En effet, $\frac{3}{4}$ des actifs.ves interrogé.es dans le cadre du [rapport du CESE engagement bénévole](#) affirment ne pas être informé.es des dispositifs d'aménagement de temps de travail. Il est donc souhaitable d'avoir une évaluation de la façon dont ils sont utilisés et mobilisés pour identifier les éventuels freins à leur mise en œuvre et pour rendre plus lisibles les dispositifs de congés existants pour les bénévoles en activité.

Proposition 7

Accompagner la formation des bénévoles

De la sensibilisation à l'engagement, à sa facilitation aux différentes étapes de la vie, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer aux côtés des associations. Afin de développer une véritable société de l'engagement, leur action se fait sur trois dimensions : celle de la vie scolaire, celle de la vie active, et enfin celle de l'acquisition des compétences tout au long de la vie.

La reconnaissance et la valorisation du bénévolat à travers la formation bénévole sont des éléments essentiels à l'épanouissement dans l'engagement.

- Soutenir l'engagement bénévole à travers la **création d'un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles**, notamment à travers des projets collectifs. **Un fonds régional mutualisant les fonds et géré conjointement par l'Etat et la Région**, à l'exemple de ce qui se pratique en Bretagne, faciliterait les démarches des associations et serait un véritable levier pour développer des actions innovantes.
- Faciliter la **reconnaissance des compétences acquises** dans le cadre des activités bénévoles par la validation des acquis et de l'expérience acquise et les open badges / badges numériques en s'appuyant sur des projets tels que Requapass.
- Permettre aux structures associatives formatrices de **développer de nouvelles thématiques de formation** (transition écologique, éducation à la paix, stratégie associative...) pour répondre aux besoins et enjeux actuels. Et ce, tout en les accompagnants dans le montage de leurs formations.
- Communiquer davantage sur le **Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFG)** tout en prenant en compte ses évolutions, telles que l'hybridation (contenu théorique à distance via des plateformes comme [EVA Formation](#) et formation pratique en présentiel).

VALORISER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE



Les politiques d'accompagnement de l'engagement bénévole doivent intégrer la question de l'accessibilité à tous·tes à une expérience d'engagement, voire de mobilité, quel que soit le territoire de l'individu et son niveau de diplôme.

Proposition 8

Structurer l'accompagnement des associations

Appuyer la structuration associative passe par la reconnaissance et le soutien des unions et fédérations d'associations et des acteurs territoriaux, qui sont autant d'outils et lieux de démocratie, de concertation, de mutualisation, d'expertise, d'innovation, de production de richesses sociales et sociétales.

Les fédérations, têtes de réseaux associatives et les acteurs locaux du soutien à la vie associative constituent des interlocuteurs privilégiés pour les élu-es. Leur rôle de représentation fait d'eux des porteurs de la parole collective des associations et concitoyen.nes qu'ils accompagnent. Ils sont aussi des lieux de partage de ressources et de connaissances, favorisant les innovations, vecteurs d'actions et de réflexions collectives sur des entrées sectorielles ou territoriales.

Le soutien apporté par la Région aux têtes de réseaux régionales, via des CPO qui leur assurent visibilité et sécurité, est précieux pour la vitalité et la consolidation du tissu associatif local.

Le soutien des pouvoirs publics aux logiques de coopération entre acteurs a permis à la région Hauts de France d'être particulièrement innovante et exemplaire sur la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à la vie associative, comme en témoigne [le dispositif PIVA /GUID'Asso](#), aujourd'hui étendu au territoire national.

- Structurer l'accompagnement des associations à travers **un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales** (coordinations, fédérations, collectifs...) par des CPO prenant en compte les spécificités de leurs missions.
- **Poursuivre le soutien au réseau régional Guid'Asso** (anciennement Points d'appui à la Vie Associative, PIVA) développé avec le soutien de l'Etat et co-animé par l'Etat et les acteurs associatifs du territoire.
- Maintenir et renforcer l'implication de la Région dans le chantier initié par LMA, CRAJEP et la FCS avec le soutien du FONJEP sur **les modèles socio-économiques associatifs** (MSE) ; ce chantier vise à développer des outils de sensibilisation et d'accompagnement des associations des Hauts de France sur la question de leurs modèles socio-économiques.
- Soutenir le développement d'actions collectives à l'échelle régionale sur des thématiques transversales pour la vie associative comme la transition écologique et solidaire ou la transition numérique.

Proposition 9

Développer les liens entre recherche et associations

Dans le monde de la recherche, des dispositifs de production et de partage de connaissances se déploient dans une approche « science ouverte » ; des fonds dédiés aux projets de « sciences avec et pour la société » émergent, ils s'inscrivent dans des prises de position de la part d'institutions historiques en faveur d'une « stratégie de recherches participatives ».

La recherche partenariale se limite pourtant encore en grande majorité à des partenariats entre recherche et entreprises privées lucratives. D'autres interactions entre recherche et société avec le monde associatif sont possibles et permettent de favoriser l'émergence d'objets nouveaux, en lien direct avec les besoins du territoire et en associant la participation citoyenne.

Le soutien des capacités de R&D des associations à l'échelle régionale représente des enjeux multiples : le renforcement du secteur par la connaissance, la production de données fiables sur le territoire permettant de nourrir les politiques publiques, l'implication des citoyens dans une démarche participative d'innovation et d'évaluation ascendante.

- Mettre en place des **mécanismes de financement innovants de la R&D** des associations, qui intègrent ainsi des enjeux de participation citoyenne et permette de soutenir des recherches sur : le lien social, le non monétaire, le bien commun, les territoires solidaires, la transition.
- **Valoriser les coopérations entre monde académique et monde associatif**, à l'image de celles avec le secteur marchand : par le recensement et la création d'un annuaire des coopérations, par le soutien à la diffusion des expérimentations et des résultats.
- **Soutenir le développement de fonctions R&D** incluant les activités d'intermédiation, de structuration des liens et d'animation de réseau dans les associations, notamment par le co-financement des lauréat.es du Fonjep recherche et le soutien des observatoires associatifs.
- **Participer au co-financement des postes CIFRE** en association pour compenser l'inéligibilité des associations au crédit d'impôt recherche qui complète le financement de l'ANRT.
- Elaborer collectivement une feuille de route « R&D des associations » en vue de la conférence collaborative régionale biannuelle instaurée par le nouveau SRESRI.

Proposition 10

Renforcer la capacité à agir des associations

Au regard de ce que représente la vie associative en France, en termes de mobilisation citoyenne comme d'activité économique, il est indispensable que les spécificités associatives soient mieux intégrées et prises en compte dans les textes et par les acteurs publics. L'activité des associations est aujourd'hui fragilisée par la complexité, la fluctuation et l'abondance de mesures qui l'encadrent. Pour rappel, dans 93% des associations, les responsabilités administratives sont exercées par des bénévoles exclusivement. Enfin, 84% des responsables associatifs avouent rencontrer des difficultés dans l'utilisation du numérique.

Associations et acteurs publics doivent donc engager un dialogue constructif pour travailler ensemble à réduire au maximum les contraintes administratives qui pèsent sur les associations tout en répondant aux critères de transparence et de bonne gestion de l'argent public.

Ce chantier qui avait été inscrit dans la première délibération cadre de la politique vie associative est un chantier à engager prioritairement, dans une logique transversale afin que les bonnes pratiques relevées dans la relation des services Vie associative aux associations s'étendent aux autres services de la collectivité.

- **Mettre en place un travail de simplification administrative** afin de faciliter les démarches obligatoires de demande financières, administratives, de déclaration ou de contrôle.
- **Ouvrir une réflexion collective sur les processus d'évaluation de l'action associative** est nécessaire : il s'agit de faire en sorte pour que cette évaluation ne repose pas uniquement sur des éléments quantitatifs, qu'elle soit co-construite et serve toutes les parties, les associations comme les financeurs. Des outils harmonisés et des procédures de contrôle adaptées selon les niveaux de financement sont nécessaires pour éviter de décourager les petites structures bénévoles.
- **Former et sensibiliser les agent.es de l'administration** aux spécificités du monde associatif et aux moyens existant pour le soutenir dans leurs modules de formation initiale et continue face au constat récurrent de compréhension limitée du modèle associatif. Le Mouvement associatif pourra se mobiliser utilement pour outiller et construire ces formations qui devront aborder les spécificités comptables, le cadre d'exercice fiscal, la reconnaissance de la subvention, les principes de gestion désintéressée, les modalités de gouvernance ou encore le fonctionnement en réseaux associatifs.

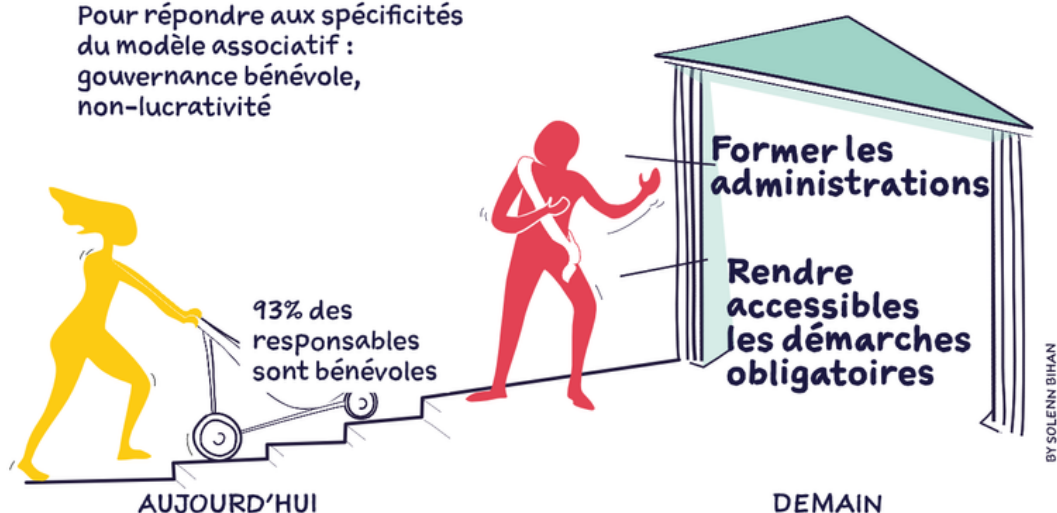
Proposition 10 - Suite

Renforcer la capacité à agir des associations

Nous souhaitons engager, avec le Conseil régional, la construction d'un outil de sensibilisation aux spécificités de la vie associative à destination des services du Conseil régional.

SIMPLIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pour répondre aux spécificités du modèle associatif :
gouvernance bénévole,
non-lucrativité



Bonnes pratiques :

- Tester auprès de bénévoles les plateformes numériques pour les rendre les plus accessibles possibles.
- Garantir une bonne communication entre les différents services (juridique, administratif...) au sein de la collectivité pour fluidifier les circuits et éviter d'avoir à fournir plusieurs fois le même document.
- Le dispositif CREAP qui mobilise conjointement les acteurs associatifs (réseaux et acteurs territoriaux) et différents services de la Région (responsable de service, chargés de mission, personnels administratifs...) est un exemple de bonnes pratiques à étendre.

Le MOUVEMENT ASSOCIATIF

\ Hauts-de-France



| Siège social |

8-10 rue Baptiste Monnoyer, 59800 Lille

| Pôle administratif |

ESSpace Amiens, Parc de Beauvillé,
21 rue François Génin – 80000 AMIENS

| contact@lmahdf.org

f @lemouvementassociatifhdf

t @MouvAssoHDF

www.lmahdf.org